

NON À LA RÉFORME DU LYCÉE ET DU BACCALAURÉAT !

CONSTITUTION DU COLLECTIF LGT ARNAUD DANIEL CONTRE LA RÉFORME BLANQUER

Nous, enseignants au lycée général et technologique Arnaud Daniel de Ribérac (24), affirmons notre opposition nette et définitive au projet de réforme du lycée et du baccalauréat.

Second trimestre de Seconde : un choix impossible

Dans l'actuel projet de réforme, **les élèves de Seconde doivent, dès le second trimestre, sélectionner les enseignements de spécialité qu'ils souhaitent suivre en Première et en Terminale. Le choix de ces enseignements de spécialité aura une incidence majeure lorsque, parvenus en Terminale, les élèves auront à candidater auprès des établissements de l'enseignement supérieur, dans le cadre de la plateforme Parcoursup.** Il est donc attendu de la part des élèves de Seconde d'opérer un choix réfléchi qui anticipe déjà leurs poursuites d'études dans le supérieur. Nous affirmons qu'exiger cela de la part des élèves de seconde est absurde, et risque fort de **les soumettre à un stress et à une angoisse légitimes** – pour ceux en tous cas qui comprendront les implications du choix qui s'offre à eux. Il y a fort à craindre en effet que tous ne crédibilisent pas les implications lourdes de ce choix, **ce qui affectera dès le second trimestre de la classe de Seconde la pertinence et les chances de succès de leurs futurs vœux d'orientation sur la plateforme Parcoursup.**

Des élèves constamment en situation d'examen

Dans l'actuel projet de réforme, les élèves seront soumis à une succession d'épreuves comptant pour le baccalauréat. Ce projet prévoit en effet trois séries d'épreuves communes (*2^e trimestre de première, 3^e trimestre de première, 2^e trimestre de Terminale*) dont les résultats compteront pour 30% de la note finale du baccalauréat. Il faut ajouter à cela les épreuves de français (*fin de Première*), les épreuves de spécialité (*avril de l'année de Terminale*) et enfin le grand oral et l'épreuve de philosophie (*fin de Terminale*). **Les élèves seront donc mis constamment en situation d'examen.** La réforme du lycée, telle qu'elle est proposée, risque fort de soumettre les élèves à un **stress permanent**, et de réduire leur travail personnel à un **bachotage constant**.

Du bachotage, mais des contenus d'enseignement moindres

L'architecture des enseignements du futur lycée et les projets des futurs programmes ont été élaborés sans avoir consulté les enseignants en amont. Certes, une consultation est ouverte depuis une semaine. Il s'agit d'une enquête de satisfaction : les mêmes questions sont posées concernant tous les enseignements, et se limitent à cocher les items « *Très satisfaisant* », « *Satisfaisant* », « *Peu satisfaisant* », « *Pas du tout satisfaisant* ». Puisque les mêmes questions sont posées à propos de toutes les disciplines, aucune question n'aborde le fond de ces projets de programmes, c'est-à-dire les contenus enseignés, leurs modalités d'enseignement et leurs modalités d'évaluation. Il est aberrant d'imposer une telle réforme sans solliciter réellement l'avis des enseignants, qui ont sans doute, dans leurs disciplines respectives, une réelle expertise à faire valoir. Il y a là un signe de mépris évident de la part du Ministère de l'Education.

Il faut ajouter à cela une hypocrisie fondamentale concernant l'exigence du futur baccalauréat. Au plan quantitatif, **les contenus enseignés seront moindres**. Trois semaines seront consacrées aux épreuves communes ; deux semaines seront consacrées à la construction du projet d'orientation des élèves ; les épreuves de spécialités auront lieu au mois d'avril de la Terminale (soit un trimestre d'enseignement en moins). **Le futur baccalauréat sera moins exigeant que le baccalauréat actuel**. Il s'appuiera sur des contenus d'enseignement moindres. **Il donnera l'illusion d'être plus exigeant, puisque les élèves seront sans cesse en situation d'examen. Mais le bachotage induit par cette cadence infernale ne pourra se substituer à un enseignement continu et dense, tel qu'il est proposé aujourd'hui.**

L'organisation impossible de certaines modalités d'enseignement

Dans l'actuel projet de réforme, un volume horaire est laissé libre pour l'organisation de certains enseignements, et cela dans le cadre d'une autonomie renforcée des établissements. Ce volume horaire (*12h en Seconde, 8h en Première et en Terminale*) doit permettre d'aménager les enseignements suivants :

- Options
- Discipline non linguistique (= sections européennes)
- Accompagnement Personnalisé
- Dédoublings en groupes de langues
- Dédoublings en enseignement de spécialité
- Dédoublings en heures de laboratoire pour les sciences
- Etc.

Il est évident que le volume horaire dédié à l'organisation de ces enseignements est insuffisant, et **contraindra les établissements à des choix impossibles dont les conséquences nuiront d'abord et avant tout aux élèves**. De deux choses l'une :

- ou bien certaines modalités d'enseignements sont priorisées... mais lesquelles ? Optimiser les conditions d'enseignements en sections euros ? Cela ne bénéficierait pas à tous les élèves. Optimiser les conditions de l'accompagnement personnalisé ? Cela impacterait les conditions d'enseignement en langues, en sciences, en enseignement de spécialité ? Dédoubler au maximum certains heures d'enseignement ? Cela se ferait au détriment des options et des sections euros. Aucune priorisation ne peut être satisfaisante. Chaque fois, la contrepartie est trop lourde. **Le choix demandé est d'emblée faussé, en raison d'un manque de moyens horaires et d'une absence de cadrage national.**
- ou bien on refuse de prioriser les modalités de tel ou tel enseignement... et dans ce cas on accorde peu de moyens à chaque enseignement. De l'AP oui, mais peu de groupes, donc beaucoup d'élèves par groupe, donc pas de réel accompagnement personnalisé. Des dédoublements oui, mais peu et pas partout. Des options oui, mais en regroupant les niveaux au détriment de la qualité et de la pertinence des enseignements proposés – idem pour les sections euros. **Cette version médiane et molle de la mise en œuvre de ce volume horaire ne contenterait personne – et certainement pas les élèves, dont les conditions d'enseignement ne seraient guère optimisées.**

L'illusion d'une liberté accordée aux élèves

L'actuel projet de réforme prévoit de laisser les élèves de Seconde pleinement libres et maîtres de leur choix de spécialité. Mais les spécialités proposées dans les établissements seront décidées avant que les élèves aient à faire ce choix. **Cette liberté sera donc contrainte par la réalité des enseignements dispensés au sein du lycée**, voire par le nombre de places prévisionnelles accordées à chaque enseignement de spécialité. Le projet de réforme prévoit, au cas où l'élève choisisse un enseignement non-dispensé dans son établissement, ou dans lequel il n'a pu avoir une place, deux solutions : le CNED ou suivre certaines heures de cours dans un autre lycée.